

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 0
Votants : 16

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 25/08/2015

Le 3 septembre 2015, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Raymond MOUSSY, Pierre PERNET, Martial THEVENET.

Secrétaire de séance : Brigitte COULON.

OBJET : ASSAINISSEMENT – Complément à la demande de subvention pour l'étude d'un plan d'épandage des boues des stations d'épuration de Rancé

M. Bernard REY, Vice-Président chargé de l'Assainissement, rappelle la délibération 2015B04 du 24 avril 2015 prise par le bureau pour la réalisation d'un plan d'épandage commun aux 3 stations d'épuration de la commune de Rancé.

Cette opération, pilotée par le service assainissement de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée est estimée à 9 000 € HT a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC et du Conseil Départemental de l'Ain.

La délibération 2015B04 ne précisait pas que la CCDSV autorisait le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée. Il est nécessaire de compléter cette délibération sur ce point.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Confirme les termes de la délibération 2015B04 du 24 avril 2015 sur la réalisation d'un plan d'épandage commun aux 3 stations d'épuration sur la commune de Rancé et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau RMC pour cette opération ;
- ✓ Complète la délibération 2015B24 en autorisant le Département à percevoir, pour cette opération, l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau RMC pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône vallée et à la lui reverser.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150903-2015B28-AS
Affichage le :

- 9 SEP. 2015

A Trévoux, le 03/09/2015

- 9 SEP. 2015

Le Président,
Bernard GRISON



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' around the top edge, 'DOMBES SAÔNE VALLÉE' in the center, and 'AIN' at the bottom. There are small stars on either side of the word 'AIN'.